BASF
We create chemistry

GROUPE 3 FONGICIDE

Version juillet 2026

JUVENTUS®



AMM n°2010280

Fongicide céréales, colza, pois de conserve, pois, féverole, lupin. Régulateur de croissance du colza et du lin.

FICHE D'IDENTITÉ

Composition	metconazole 90g/L
Formulation	concentré émulsionnable (EC)
Température de stockage recommandée	-5°C à 30°C
Densité	1.05
pH	env. 4,5 - 6,5 (pH-mètre) (1 %(m), 20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	Y358-80JD-C004-W785
Classement	Attention H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H361d : Susceptible de nuire au fœtus H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SGH07 SGH08

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PRODUITS.

DESCRIPTION DU PRODUIT

C'est un fongicide efficace sur un grand nombre de maladies. Ses caractéristiques sont :
- une diffusion rapide dans la plante permettant une bonne répartition de la substance active qui est ainsi à l'abri du lessivage (en 1 heure si la bouillie a eu le temps de sécher).
- une longue persistance d'action.
- un haut niveau de protection sur les maladies les plus dommageables au rendement.
- la participation à la préservation de la qualité sanitaire des cultures.
Il régule la croissance du colza. Il prévient, à l'automne, les risques d'élongation prématurée et au printemps, les risques de verse et leurs conséquences (perte de rendement, difficultés de récolte).

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls

Tableau des usages

Cultures	**Cibles** (Traitement des Parties Aériennes)	**Doses**	**Stade d'applic. - DAR**	**Nbre d'applic.**	**ZNT aquatique (DVP) arthropodes non-cibles**	**DSPPR***
Avoine	Rouille couronnée	1 L/ha	BBCH 25-69 - 35 j	1	5 m (5 m)	3 m
Blé, triticale, épeautre	Septoriose(s), rouille(s), fusariose(s), oïdium(s)					
Orge	Rhynchosporiose, rouille(s), oïdium(s)					
Seigle	Rhynchosporiose, rouille(s)					

Colza et moutarde	Cylindrosporiose, oïdium(s), sclérotiniose, maladies fongiques des siliques (alternariose, pseudocercosporellose, *Mycosphaerella brassicicola*)	0,8 L/ha	BBCH 13-71 - 56 j	2	5 m (5 m pour les applications à l'automne)	5 m**
Colza et moutarde	Limitation de la croissance des organes aériens					
Colza et moutarde	Phoma	0,6 L/ha				
Lin textile et lin oléagineux	Limitation de la croissance des organes aériens	0,8 L/ha	56 j	2	5 m	
Pois écossés frais	Maladies des taches brunes (anthracnose, pourriture grise, rouille(s))	0,8 L/ha	14 j	2	5 m	5 m**
Féveroles d'hiver et de printemps, pois protéagineux d'hiver et de printemps, pois fourrager, lupin	Maladies des taches brunes (anthracnose, pourriture grise, sclérotiniose, rouille(s))	0,8 L/ha	BBCH 12-89 - 20 j	2	5 m	5 m**

* DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes Résidents
** 5 m avec utilisation d'un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50%.

Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications à l'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).

Protection des personnes présentes et des résidents :
Pour les usages sur «avoine, blé, orge, seigle», respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages sur «crucifères oléagineuses», «pois écossés frais» et «graines protéagineuses», respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

CONDITION D'EMPLOI

CEREALES

Il s'utilise à partir du stade mi-tallage au stade fin floraison de la céréale (BBCH 25-69). Il s'adapte à toutes les stratégies de lutte, contre septorioses, rouilles et fusarioses.
Sur épis, pour combattre les Fusarium, traiter début floraison (premières étamines visibles). Pour combattre les autres maladies, traiter de préférence en préventif dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal).
En cas de forte pression oïdium ou de variétés sensibles à cette maladie, associer un anti-oïdium spécifique. (Se reporter à la réglementation en vigueur sur les mélanges).
Sur blé dur, des ponctuations peuvent être observées sur feuilles suite à son application, elles sont sans incidence sur le rendement.
Dose d'emploi sur céréales : 1,0 L/ha

COLZA

Il s'utilise du stade BBCH 13 (3 feuilles) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale) du colza.

- **Régulateur de croissance :**

- A l'automne :
Il s'utilise à l'automne pour éviter l'élongation précoce de la culture qui la sensibilise au gel, au déchaussement et au phoma. Pour lutter contre l'élongation, le stade optimum de traitement est le stade 6 feuilles.
Dose d'emploi : 0,4 L/ha à 4 feuilles - 0,6 L/ha à partir de 6 feuilles

- Au printemps :
Il s'applique à la reprise de végétation (stade C2-D2).
Utilisé à la reprise de végétation, il régularise la croissance du colza, il prévient ainsi les risques de verse et leurs conséquences (perte de rendement, difficultés de récolte).
Dose d'emploi (stade C2-D2) : 0,8 L/ha

- **Fongicide**

A l'automne, contre le phoma : traiter en préventif en suivant les recommandations des Bulletins de Santé du Végétal (pic d'émission des ascospores).
Dose d'emploi: 0,6 L/ha

Au printemps, contre :

- cylindrosporiose : à partir de la reprise de végétation et à l'apparition des symptômes. Le traitement peut être renouvelé à la floraison en fonction de la pression de la maladie.
- oïdium : à l'apparition des symptômes, généralement autour de la floraison.
- sclérotinia : à la chute des premiers pétales (stade G1) soit 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs. Il est important de respecter ce stade précis d'application pour obtenir une efficacité maximale. A noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (stade F1) atteignent le stade chute de premiers pétales (stade G1) à des dates différentes.
- maladies fongiques des siliques (*Alternaria brassicicola, alternaria brassicae, mycosphaerella brassicicola, pseudocercosporella capsellae)* : à l'apparition des symptômes sur feuilles, tiges ou siliques.

Dose d'emploi : 0,8 L/ha

Son application sur le colza à la reprise de végétation peut entraîner exceptionnellement une perte d'inflorescence, sans conséquence sur le rendement.

MOUTARDE

Il est autorisé sur moutarde, se reporter aux conditions d'emploi du colza. Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

POIS (pois protéagineux et pois écossés frais), FEVEROLE et LUPIN

Il s'utilise contre :

- anthracnose : 1ère application début floraison et renouvellement 3-4 semaines plus tard (2 semaines plus tard pour les pois écossés frais).
- rouille : 1ère application dès l'apparition des premières pustules et renouvellement 3 à 4 semaines plus tard (2 semaines plus tard pour les pois écossés frais).
- pourriture grise (botrytis) : sur pois protéagineux, 1 application à la mi-floraison et renouvellement 3 à 4 semaines plus tard. Sur pois écossés frais, 1ère application au stade 2 étages en fleurs et renouvellement 2 semaines plus tard. Sur féverole et lupin, 1ère application à la chute des premiers pétales.

Il peut s'utiliser du stade BBCH 12 (2 feuilles étalées ou 2 vrilles formées) au stade BBCH 89 (maturation complète: toutes les gousses sont sèches et brunes, les graines sont sèches et dures (maturité sèche)).
Il s'emploi dans la limite de 2 applications par an maximum.
Dose d'emploi sur pois, féveroles et lupin : 0,8 L/ha

LIN

Régulation de la croissance : Il s'applique au stade pleine croissance du lin.
Dose d'emploi : 0,8 L/ha

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC un pulvérisateur à rampe : tracteur avec cabine fermée	APPLICATION AVEC un pulvérisateur à rampe : tracteur sans cabine	Nettoyage	Protection du travailleur
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

metconazole

Il inhibe la 14a-déméthylase (CYP51), enzyme indispensable au fonctionnement de la voie de biosynthèse d'un des constituants majeurs des membranes fongiques : l'ergostérol. Le metconazole perturbe la formation des parois cellulaires. La résultante est une altération de l'élongation des hyphes mycéliens déjà formés au sein des tissus végétaux (activité curative) qui entraîne la mort du champignon. Le metconazole est systémique (systémie locale et acropétale). Il appartient au groupe 3 [IBS : Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols de classe I (IDM : Inhibiteurs de la DéMéthylation), famille des Triazoles] de la classification FRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Une bonne qualité de pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et des conditions météorologiques optimales au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement.
- Lors des traitements anti-fusariose, sur céréales, respecter le stade d'intervention, premières étamines visibles, soigner la qualité de la pulvérisation, et traiter dans de bonnes conditions de températures et d'hygrométrie.
- Traiter avec un pulvérisateur propre : le pulvérisateur devra avoir été soigneusement nettoyé au préalable (cuve, tuyau, vanne, buse....) dès la fin des traitements précédents.

Certains produits (type sulfonylurée) nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se
- référer aux consignes du fabricant).

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.
Durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, ne pas l'utiliser en mélange avec des insecticides de la famille des pyréthrinoïdes. Appliquer d'abord l'insecticide puis le fongicide en respectant un délai de 24 heures minimum entre les deux applications.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.
Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.
En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux ¾ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.
Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).
Laisser égoutter les bidons.
Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires : 0 800 100 299 Service & appel gratuits

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
 H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'em-ballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

N° d'agrément : 6900059 —Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

